

Arrêté

Générale

colonial

## Arrêté n° 60/36/SPCG relatif à l'expédition des Affaires courantes du Service des Contributions directes

n° 60/36/SPCG

Ministère  
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication  
17 mai 1960

Numéro JO  
n° 5 du 31/05/1960

Date du numéro  
31 mai 1960

### VISAS

Le Chef du Territoire de/la Côte Française des Somalis, Président du Conseil de Gouvernement, Chevalier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable au Territoire par décret du 18 juin 1884

**Vu** la loi n° 56-619 du 23 juin 1956 autorisant le Gouvernement de la République Française à mettre en œuvre les réformes et à prendre les mesures propres à assurer l'évolution des Territoires relevant du Ministère de la France d'Outre-Mer

**Vu** le décret n° 56-1227 du 3 décembre 1956, modifié par celui du 4 avril 1957, portant définition des Services de l'Etat dans les Territoires d'Outre-Mer et -énumération des cadres de l'Etat

**Vu** le décret n° 56-1228 du 3 décembre 1956, modifié par celui du 4 avril 1957, relatif à l'organisation des services publics civils dans les Territoires d'Outre-Mer

**Vu** le décret ne 57-813 du 22 juillet 1957 portant institution d'un Conseil de Gouvernement et extension des attributions de l'Assemblée Territoriale en Côte Française des Somalis, notamment en son article 22

**Vu** les arrêtés ne 1944/CAB et 1945/CAB du 27 décembre 1958 portant constitution du Conseil de Gouvernement et nomination des Ministres formant ledit Conseil de Gouvernement en Côte Française des Somalis

**Vu** l'arrêté n° 1900/CAB du 30 décembre 1958 déléguant aux membres du Conseil de Gouvernement de la Côte Française des Somalis la gestion des services publics territoriaux

**Vu** l'arrêté n° 1981/CAB du 30 décembre 1958 fixant les attributions des membres du Conseil de Gouvernement de la Côte Française des Somalis

**Vu** l'arrêté n° 105/SPCG du 31 décembre 1958 confirmant les nominations des Chefs des Services publics territoriaux

**Vu** la décision n° 565 du 17 mai 1960 accordant un congé administratif de neuf mois à M. Basse (Georges)

Le Conseil de Gouvernement entendu dans sa séance du 9 mai 1960,

### TEXTE INTÉGRAL

#### Art. 1er

— M. Vigne (Jean), Secrétaire d'Administration de 1re classe, 2° échelon du cadre supérieur de la Côte Française des Somalis, est chargé de l'expédition des affaires courantes du Service des Contributions directes au départ de M. Basse

(Georges), Inspecteur des Impôts, titulaire d'un congé administratif. La prise de service de M. Vigne aura lieu entre le 16 mai et le 15 juin 1960. Un procès-verbal de prise de service sera établi.

---

**Art. 2**

— Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

---

---

**Le Chef du Territoire, Président du Conseil de Gouvernement, J. ComPaIn. Par le Chef du Territoire, Président du Conseil de Gouvernement : Le Vice-Président du Conseil de Gouvernement, AnmeD Dini. Le Ministre des Finances, des Affaires économiques et du Plan, Raymond PéÉcouL.**